

**NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS  
DE LA SANTE DANS LE SECTEUR OFFICINAL ET HOSPITALIER**

**Objet : Approvisionnement en vaccin antitétanique pour les besoins du  
secteur officinal et hospitalier.**

La Direction de la pharmacie et du médicament a l'honneur de porter à la connaissance des professionnels de la santé dans le secteur officinal et hospitalier le remplacement du vaccin **monovalent antitétanique** par le vaccin **bivalent antitétanique et antidiphtérique** et ceci conformément aux recommandations de l'OMS et de l'UNICEF à partir de l'année 2020 (communiqué de l'OMS et de l'UNICEF en date du 28-06-2018 :

[https://www.who.int/immunization/diseases/tetanus/OMS\\_UNICEF\\_Communique\\_Conjoint\\_TT\\_to\\_Td\\_Replacement\\_28June2018\\_FR\\_final.pdf?ua=1](https://www.who.int/immunization/diseases/tetanus/OMS_UNICEF_Communique_Conjoint_TT_to_Td_Replacement_28June2018_FR_final.pdf?ua=1) ) permettant ainsi de stimuler l'immunité contre la diphtérie tout en assurant la protection contre le tétanos.

IL est à noter que le vaccin monovalent antitétanique n'est plus en stock au niveau des locaux de la Pharmacie Centrale de Tunis et que le vaccin bivalent antidiphtérique et antitétanique est disponible à la PCT (Code article : 551441) selon la présentation boîte de 1 ampoule /1 dose+VVM.

Ministère de la Santé  
Chargée de la Gestion de la Direction  
de la Pharmacie et du Médicament  
Pr. Ag. Mefien RAZGAM KHROUF